

# LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE AFRICAINE : POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE INCLUSIF ET DURABLE

## CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

**La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) représente un tournant historique pour l'intégration économique en Afrique. Adoptée en 2018 et mise en vigueur le 30 mai 2019, la ZLECAf a pour objectif de créer un marché unique pour les biens et services entre les 54 pays membres de l'Union africaine (UA) englobant une population d'environ 1,3 milliard de personnes (UA, 2018).**

Cette initiative constitue la plus grande zone de libre-échange au monde en termes de pays participants, avec un potentiel économique immense, affichant un PIB combiné d'environ 3,4 milliards de dollars américains selon la CNUCED (2021). La ZLECAf envisage la suppression de 90 % des droits de douane interafricains, facilitant la circulation des biens et services, et renforçant la compétitivité des entreprises africaines sur le marché mondial. Cependant, plusieurs défis subsistent, notamment l'inégalité dans la répartition des bénéfices économiques entre les différentes régions et populations. Dans les zones rurales et moins industrialisées, l'accès limité aux infrastructures, à la finance et aux technologies numériques freine la participation à ce marché unique. Bien que la ZLECAf vise à favoriser l'émergence d'un marché commercial unifié de 1,27 milliard de personnes, la distribution des avantages reste inégale, avec des petites économies et des entreprises locales qui peinent à tirer parti de l'abolition des barrières douanières (UNECA, 2020). Cette situation pourrait aggraver les inégalités économiques, compromettant ainsi l'objectif d'un développement inclusif.

Face à ces enjeux, la question qui se pose dans le cadre de cette note stratégique est de savoir comment la ZLECAf pourrait mieux inclure les économies vulnérables et les régions moins industrialisées pour garantir un développement économique réellement inclusif et durable sur l'ensemble du continent, tout en évitant une concentration des bénéfices au sein des économies les plus développées. Quels mécanismes de renforcement des capacités sont nécessaires pour maximiser l'impact de la ZLECAf sur les communautés économiques les moins développées, notamment en termes d'infrastructure, d'accès au financement et de compétitivité industrielle ?

Cette note stratégique s'appuie sur le rapport du colloque « La ZLECAf : renforcer les capacités et partager les connaissances pour un développement économique inclusif et durable », qui s'est tenu à

### Résumé

Le rapport du colloque sur la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), organisé à Cotonou les 9 et 10 novembre 2023 par l'Observatoire de la Francophonie économique (OFÉ) et la Chaire en gouvernance et droit du commerce international (CGDCI) de l'Université de Montréal, en collaboration avec l'Université d'Abomey-Calavi, met en lumière plusieurs enjeux clés.

Les discussions ont porté notamment sur l'innovation, le commerce électronique, le règlement des différends, et l'égalité de genre. Le rapport insiste sur l'importance d'intégrer les femmes et les jeunes dans le commerce formel, de tirer parti des technologies telles que le commerce électronique et l'intelligence artificielle, et de mettre en place des mécanismes de règlement des différends harmonisés.

Parmi les recommandations figurent la clarification des modes alternatifs de règlement des différends, l'harmonisation avec les mécanismes régionaux, et une plus grande inclusion des acteurs privés. Ces mesures visent à renforcer la compétitivité et l'inclusivité économiques en Afrique.

**Mots clés : ZLECAf, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE INCLUSIF ET DURABLE.**

Cotonou en novembre 2023. Elle s'attache à explorer ces dimensions critiques à travers plusieurs axes thématiques méthodiquement structurés. Il s'agira donc ici de proposer des solutions pratiques et adaptées susceptibles d'améliorer l'accès au marché et de renforcer la participation des acteurs économiques sous-représentés dans le cadre de la ZLECAf.

## DÉMARCHE

La démarche adoptée dans cette note stratégique repose sur une analyse approfondie des discussions et recommandations du colloque « La ZLECAf : renforcer les capacités et partager les connaissances pour un développement économique inclusif et durable », qui s'est tenu à Cotonou en novembre 2023. Elle se fonde sur le rapport de colloque qui a réuni une centaine d'experts issus de milieux scientifiques, politiques, économiques et culturels en provenance de plus de vingt-deux pays francophones. En s'appuyant sur une revue de la littérature existante, des statistiques économiques et des études de cas, la note vise à cerner les principaux défis et opportunités liés à l'intégration des économies vulnérables du continent africain.



# PANAFRICANISME ÉCONOMIQUE : RATIONALITÉS SOUS-JACENTES ET ANALYSE CRITIQUE

## CONTEXTE

La ZLECAf représente une avancée majeure dans l'intégration économique du continent. Elle vise à stimuler le commerce intra-africain, qui ne représente actuellement qu'environ 16 % des échanges commerciaux du continent, comparé à 60 % en Europe (Banque mondiale, 2020). Cette initiative, adoptée en mars 2018 et entrée en vigueur en janvier 2021, a pour objectif de créer à terme un marché unique de 1,3 milliard de consommateurs, susceptible de générer une économie combinée de 3 400 milliards de dollars. Pour mieux comprendre les objectifs de la ZLECAf et apprécier son potentiel en tant qu'instrument de développement économique inclusif et durable, il est essentiel d'examiner les rationalités sous-jacentes du panafricanisme économique projeté et de procéder à l'analyse critique des défis persistants, tels que les infrastructures inadaptées, les barrières non tarifaires et les inégalités persistantes entre les États membres. **La compréhension des défis** et opportunités liés à la mise en œuvre de la ZLECAf résultera de certains constats clés qui révèlent les obstacles à surmonter pour atteindre un développement économique inclusif et durable.

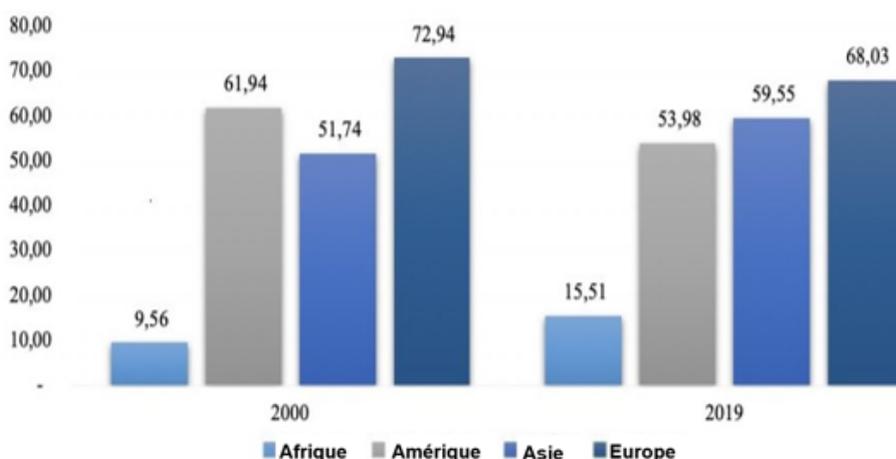
## CONSTATS

**Constat 1 : La faible attractivité des économies africaines mine le développement du continent.** Et, malgré la mise en place de la ZLECAf, l'attractivité des économies africaines reste limitée. Selon le rapport de la *Banque mondiale* de 2022, le PIB moyen par habitant en Afrique subsaharienne n'a augmenté que de 1,1 % par an entre 2010 et 2020, contre 4,5 % en Asie de l'Est. Le commerce intra-africain ne représente que 16 % des échanges commerciaux totaux du continent, comparé à 68 % en Europe et 59 % en Asie (graphique 1). Le manque d'infrastructures et les barrières non tarifaires limitent le développement industriel et l'attractivité pour les investissements. Par ailleurs, le *Global Competitiveness Index* de 2022 classe plusieurs pays africains dans les 50 dernières places sur 140, en raison d'une faible infrastructure, d'un accès limité aux technologies et de faibles capacités industrielles.

# 16 %

Part des échanges commerciaux intra-africains

**Graphique 1 : Part des exportations intracommunautaires des marchandises dans les exportations totales (%)**



Source : Banque mondiale 2022.

**Constat 2 : Les réticences à la mise en œuvre effective de la ZLECAf sont un frein à l'intégration régionale.**

L'absence d'alignement des politiques nationales avec les objectifs régionaux entrave la pleine mise en œuvre de la ZLECAf. Un rapport de la *Banque africaine de développement* (2022) révèle que 40 % des pays membres de la ZLECAf n'ont pas encore ratifié les accords nécessaires pour l'intégration régionale. De plus, les discussions au sein de l'Union africaine en 2023 ont mis en évidence que plusieurs États continuent de privilégier des politiques économiques basées sur des modèles extérieurs (FMI, Banque mondiale) au lieu de développer des stratégies locales adaptées.

Ce qui freine l'intégration régionale, en particulier dans des secteurs clés comme l'agriculture et l'industrie manufacturière.

**40 %**

des pays membres de la ZLECAf n'ont pas encore ratifié les accords nécessaires pour l'intégration régionale

**Constat 3 : La coopération Nord-Sud est nécessaire pour réussir pleinement l'intégration régionale.**

Pour que la ZLECAf réussisse pleinement, la coopération Nord-Sud est indispensable, notamment en matière de transfert de technologie et de renforcement des capacités industrielles. Le partenariat *Compact With Africa* (CwA) lancé par le G20 a permis à certains pays africains, comme le Sénégal et le Ghana, de bénéficier de plus de 30 milliards de dollars d'investissements en infrastructures depuis 2017. Cependant, le développement technologique reste faible. La *CNUCED* note que l'Afrique ne représente que 1 % des exportations mondiales de biens technologiques, un obstacle majeur pour améliorer sa compétitivité et son intégration dans les chaînes de valeur mondiales.

## RECOMMANDATIONS

➤ **Faciliter la libre circulation des personnes et des biens.**

Il est primordial d'établir des protocoles communs et des accords bilatéraux entre les États membres afin de lever les obstacles aux déplacements des personnes et au commerce. Un guichet unique pour les formalités douanières et d'immigration doit être mis en place pour accélérer les échanges et simplifier les procédures administratives.

➤ **Harmoniser les relations entre la ZLECAf et les Communautés économiques régionales (CER).**

Développer un cadre juridique harmonisé permettrait d'assurer la coexistence et la complémentarité entre la ZLECAf et les CER. Des commissions mixtes doivent être créées pour gérer les interactions juridiques et résoudre les conflits potentiels, permettant ainsi une intégration fluide.

➤ **Renforcer les infrastructures et promouvoir une croissance durable.**

Des partenariats public-privé doivent être encouragés pour financer des projets d'infrastructure essentiels, tout en intégrant des critères de durabilité. La création d'un fonds d'investissement régional dédié aux infrastructures doit être envisagée afin de soutenir les efforts de développement à long terme.

# LIBERTÉ DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT ET RÈGLES D'ACCÈS AU MARCHÉ AFRICAIN

## CONTEXTE

La liberté de commerce et d'investissement ainsi que les règles d'accès au marché sont des piliers essentiels pour la réalisation de la ZLECAf. En facilitant la libre circulation des biens, des services et des capitaux à travers le continent, la ZLECAf pourra atteindre son objectif à terme de créer un marché unique de 1,3 milliard de consommateurs et stimuler les investissements intra-africains. L'élimination progressive des droits de douane sur 90 % des produits échangés est au cœur de cette dynamique. Cependant, plusieurs défis demeurent. L'harmonisation des politiques commerciales entre les États membres, les infrastructures limitées et les obstacles non tarifaires, tels que les réglementations disparates, freinent encore le commerce et les investissements. Ces barrières non tarifaires complexifient l'accès au marché pour les entreprises africaines, en particulier pour les petites et moyennes entreprises (PME), réduisant ainsi l'impact potentiel de la ZLECAf sur l'intégration économique continentale.

## CONSTATS

### **Constat 1 : Le protectionnisme croissant parmi les États membres compromet l'atteinte des objectifs de la ZLECAf.**

L'adoption de mesures protectionnistes par plusieurs États africains freine l'atteinte des objectifs de libre-échange de la ZLECAf. Selon un rapport de la Banque mondiale de 2022, environ 33 % des pays africains ont mis en place des restrictions commerciales supplémentaires depuis la création de la ZLECAf. Par exemple, le Nigeria a maintenu des interdictions sur plusieurs produits de base importés pour protéger son industrie locale, et le Zimbabwe a renforcé les droits de douane sur certains produits importés, ce qui complique la mise en œuvre des engagements de libre-échange. De telles mesures ralentissent la fluidité des échanges intra-africains et réduisent les opportunités de commerce.

### **Constat 2 : L'extraversion commerciale des États africains limite les échanges intra-africains.**

L'Afrique continue de dépendre largement du commerce avec des partenaires extérieurs, limitant les échanges intra-africains. Selon la CNUCED, environ 80 % du commerce extérieur de l'Afrique est dirigé vers des marchés non africains, notamment l'Union européenne (31,5 %) et la Chine (13 %). En 2020, seuls 17 % des exportations africaines étaient destinées à d'autres pays africains, révélant une faible intégration économique régionale. Le manque de diversification des produits exportés – dominés par les matières premières telles que le pétrole et les minéraux – aggrave cette situation, avec des chaînes de valeur peu développées entre les États africains.

# 33 %

des pays africains ont mis en place des restrictions commerciales supplémentaires depuis la création de la ZLECAf.

# 80 %

du commerce extérieur de l'Afrique est dirigé vers des marchés non africains.

**Constat 3 : L'intégration régionale reste limitée, malgré le potentiel de la ZLECAf.** Actuellement, l'Afrique ne représente que 3 % du commerce mondial, bien en deçà de son potentiel. Le rapport 2023 de la Banque africaine de développement révèle que le commerce intra-africain reste faible, représentant seulement 16 % des échanges totaux du continent. Les barrières non tarifaires, telles que la complexité des règlements douaniers et les infrastructures de transport sous-développées, constituent des obstacles majeurs à une meilleure intégration. De plus, l'absence d'harmonisation des politiques fiscales et commerciales entre les États membres rend difficile la création d'un marché unique véritablement intégré.

**3 %**

Part qu'occupe l'Afrique dans le commerce mondial.

## RECOMMANDATIONS

### ➤ **Intégrer des flexibilités juridiques inspirées de l'OMC dans le protocole de la ZLECAf.**

Il est primordial d'élaborer un cadre juridique qui intègre explicitement ces flexibilités dans les protocoles de la ZLECAf. Des formations devront être développées pour les responsables politiques sur l'utilisation efficace de ces flexibilités afin d'encourager leur adoption par les États membres.

### ➤ **Mettre en place des accords progressifs pour limiter l'extraversion commerciale.**

La réalisation d'études comparatives pour identifier les besoins spécifiques de chaque État membre et évaluer leur capacité de production et l'établissement d'accords bilatéraux permettraient de favoriser le commerce intra-africain tout en réduisant la dépendance vis-à-vis des marchés extérieurs.

### ➤ **Éliminer les barrières non tarifaires à travers une harmonisation régionale.**

Pour faciliter le partage d'informations sur les normes et réglementations, un réseau de communication commun entre les États membres pourrait être envisagé. La mise en place d'un comité régional chargé d'harmoniser les règles d'entrée des produits intra-africains permettrait de simplifier les procédures douanières.

### ➤ **Impliquer le secteur privé dans la mise en œuvre de la ZLECAf.**

L'organisation d'ateliers et forums réunissant acteurs publics et privés permettrait de discuter des opportunités offertes par la ZLECAf. De plus, un programme d'accompagnement pourrait être mis en place pour aider les entreprises à s'approprier les règles du protocole et à identifier les contraintes et forces du marché continental.

## ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

### CONTEXTE

La ZLECAf incarne une démarche audacieuse visant à établir un marché intégré pour les biens et services à l'échelle du continent. En favorisant la libre circulation des marchandises, la ZLECAf a pour but de dynamiser l'économie régionale et de stimuler la croissance, ouvrant ainsi la voie à une plus grande coopération économique entre les pays africains. Toutefois, la mise en œuvre de la ZLECAf soulève des enjeux environnementaux critiques. Selon un rapport de la CNUCED, l'augmentation des échanges commerciaux pourrait entraîner une dégradation des ressources naturelles, une hausse des émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et exacerber les impacts du changement climatique. En effet, les émissions de CO<sub>2</sub> en Afrique ont atteint 1,5 milliard de tonnes en 2021, avec des projections indiquant que cette tendance pourrait se poursuivre sans une régulation adéquate. Il est donc crucial d'examiner comment la ZLECAf peut servir de levier pour un développement durable, en intégrant des normes environnementales efficaces et en adoptant des pratiques commerciales responsables.

### CONSTATS

**Constat 1 : Les accords de libre-échange, y compris la ZLECAf, furent souvent critiqués pour leur manque de considérations environnementales.** Une étude de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) révèle que, bien que la ZLECAf reconnaisse le droit des États à réglementer pour protéger l'environnement, 40 % des pays signataires n'ont pas intégré des normes environnementales spécifiques dans leurs législations nationales. Cette disparité crée un cadre où les protections environnementales peuvent être contournées au profit du commerce, ce qui est particulièrement problématique dans des secteurs comme l'exploitation minière et l'agriculture, où des pratiques nuisibles peuvent être adoptées pour maximiser les profits.

# 40 %

des pays signataires n'ont pas intégré des normes environnementales spécifiques dans leurs législations nationales.

**Constat 2 : Les États africains semblent mal outillés pour encadrer la hausse des émissions de CO<sub>2</sub> et la dégradation des ressources naturelles.** La libéralisation du commerce peut provoquer une intensification des activités industrielles et agricoles non durables, contribuant ainsi à l'augmentation des émissions de CO<sub>2</sub>. Selon le rapport de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), les émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'industrie en Afrique ont augmenté de 3,3 % par an depuis 2010, et pourraient continuer à croître de 4,5 % par an si des mesures correctives ne sont pas mises en œuvre. Par exemple, l'expansion des chaînes de valeur mondiales, notamment dans le secteur textile, pourrait aggraver cette situation, car des chaînes de production peu régulées favorisent les pratiques polluantes, et ce, particulièrement dans les pays avec des réglementations environnementales laxistes.

# 3,3 %

Augmentation des émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'industrie en Afrique (par an depuis 2010).

**Constat 3 : L'absence d'une approche harmonisée des normes environnementales pour la gestion des ressources naturelles entre les États membres limite l'efficacité de la ZLECAf.** Une étude menée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a montré que les contentieux environnementaux transfrontaliers, tels que ceux liés à la pollution des rivières et à la

déforestation, pourraient augmenter de 25 % d'ici à 2030 sans une coopération régionale renforcée et une réglementation uniforme. Par exemple, le cas de la pollution du lac Victoria illustre bien ce problème, où plusieurs pays riverains n'ont pas réussi à s'accorder sur des normes communes de protection, entraînant une détérioration de la qualité de l'eau et de la biodiversité.

## RECOMMANDATIONS

### ➤ Renforcer l'économie circulaire de la ZLECAf.

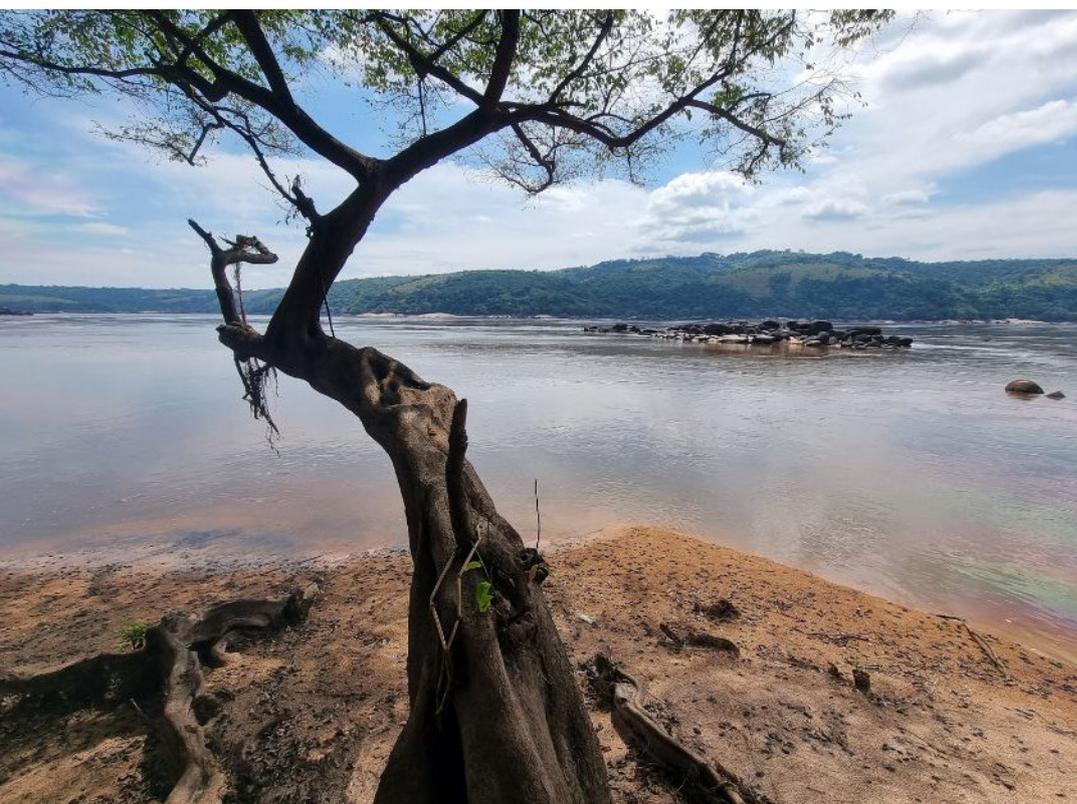
Un cadre de réglementation régional favorisant le recyclage et la gestion durable des déchets pourrait être établi. Ce cadre inclurait la création de normes minimales pour le traitement des déchets, accompagnées de subventions pour les entreprises qui adoptent des pratiques de recyclage. Par exemple, un programme de certification pour les entreprises écoresponsables pourrait encourager les investissements dans l'économie circulaire tout en formalisant la situation des travailleurs du secteur des déchets.

### ➤ Améliorer les stratégies d'implication de la ZLECAf dans les questions relatives à la transition énergétique.

Il serait souhaitable de lancer un projet pilote de coopération énergétique entre les pays signataires de la ZLECAf, en mettant l'accent sur les énergies renouvelables. Ce projet pourrait inclure des investissements dans les infrastructures d'énergie renouvelable, comme les parcs solaires ou éoliens, et des programmes de formation pour les compétences en énergies renouvelables, financés par des partenariats public-privé.

### ➤ Promouvoir la durabilité environnementale par l'éducation environnementale.

Le développement d'un programme éducatif régional sur la durabilité environnementale permettrait d'impliquer des ONG, des gouvernements et des institutions académiques. Ce programme pourrait inclure des ateliers, des campagnes de sensibilisation et des ressources pédagogiques sur les enjeux environnementaux liés à la ZLECAf, visant à sensibiliser les citoyens, les entreprises et les décideurs politiques à l'importance de la durabilité environnementale dans le cadre de l'intégration économique.



## ÉGALITÉ DES GENRES, INCLUSION, EMPLOYABILITÉ DES JEUNES ET INFORMAT

### CONTEXTE

L'égalité de genre, l'inclusion socio-économique, l'employabilité des jeunes et la réduction de l'informalité sont certains des enjeux essentiels pour un développement inclusif du continent africain. En Afrique, les femmes représentent près de 70 % de la main-d'œuvre dans le secteur informel, souvent sans accès aux protections sociales ou aux opportunités économiques formelles. Par ailleurs, le chômage des jeunes atteint des taux alarmants, dépassant 60 % dans certaines régions, ce qui aggrave les inégalités économiques. La ZLECAf, en tant que plus grand marché économique intégré du continent, a le potentiel de promouvoir une plus grande inclusion socio-économique. Pour atteindre les prévisions de création de 14 millions d'emplois d'ici à 2035, les États signataires de la ZLECAf devraient engager des réformes ciblées pour garantir une participation équitable des groupes marginalisés dans les secteurs formels et émergents.

### CONSTATS

**Constat 1 : Des inégalités persistent en ce qui concerne l'accès des femmes aux opportunités économiques formelles.** Malgré les avancées, les femmes africaines restent surreprésentées dans le secteur informel, où elles représentent près de 70 % des emplois. Ce secteur, souvent précaire, limite l'accès des femmes aux financements, aux droits du travail et à la protection sociale. Avec seulement 27 % des entreprises dirigées par des femmes, celles-ci sont largement sous-représentées dans les chaînes de valeur formelles, ce qui restreint leur capacité à bénéficier pleinement des opportunités créées par la ZLECAf (Charmes, 2019).

**Constat 2 : Le chômage des jeunes compromet la croissance économique durable.** L'Afrique est le continent le plus jeune du monde, avec 60 % de la population âgée de moins de 25 ans, mais le chômage des jeunes reste alarmant, dépassant 30 % dans plusieurs pays. L'Afrique devra créer 30 millions d'emplois par an d'ici à 2030 pour absorber cette jeunesse en forte croissance (Banque mondiale, 2020). Sans politiques adaptées de formation et d'insertion professionnelle, la ZLECAf risque de ne pas répondre aux besoins de ces jeunes, limitant son potentiel pour stimuler l'employabilité et la croissance économique.

**Constat 3 : La prédominance du secteur informel freine l'inclusion et la mobilisation des ressources.** Plus de 80 % des travailleurs en Afrique subsaharienne sont employés dans le secteur informel, limitant leur accès à la protection sociale et aux services financiers (Banque Mondiale, 2020). Cette situation contribue également à l'érosion des bases fiscales des États, freinant la capacité des gouvernements à financer des politiques publiques inclusives. La ZLECAf pourrait jouer un rôle clé dans la formalisation progressive de ce secteur, contribuant ainsi à une meilleure inclusion économique et à la mobilisation des ressources fiscales.

70 %

femmes africaines dans le secteur informel

27 %

Entreprises dirigées par des femmes

60 %

de la population âgée de moins de 25 ans

30 %

taux de chômage dans plusieurs pays

## RECOMMANDATIONS

➤ **Promouvoir l'entrepreneuriat féminin et des jeunes pour réduire les inégalités et créer des emplois décents.**

Les gouvernements, en collaboration avec les institutions financières, devraient mettre en place des fonds de soutien dédiés aux entreprises dirigées par des femmes et des jeunes, accompagnés de programmes de formation entrepreneuriale et d'accès facilité aux crédits. Ces initiatives pourraient inclure des incubateurs de jeunes pousses (start-up), des aides fiscales pour les nouveaux entrepreneurs, et des subventions ciblées pour les secteurs à fort potentiel de création d'emplois décents.

➤ **Améliorer la formation des jeunes dans les compétences numériques et techniques pour une meilleure employabilité dans le cadre de la ZLECAf.**

Les pays membres devraient renforcer leurs systèmes éducatifs en développant des partenariats avec des entreprises du secteur technologique pour offrir des formations professionnelles et des certifications reconnues. L'intégration de programmes de formation numérique dans les écoles techniques et la création de centres de formation dans les zones rurales permettraient aux jeunes d'acquérir des compétences directement exploitables dans le marché du travail de la ZLECAf.

➤ **Mettre en place une fiscalité incitative pour la formalisation progressive du secteur informel.**

Les gouvernements pourraient introduire des régimes fiscaux simplifiés et progressifs pour les microentreprises informelles, en offrant des avantages fiscaux aux entreprises qui se formalisent, comme des taux d'imposition réduits et des exonérations fiscales temporaires. Cette approche, combinée à une sensibilisation et un accompagnement technique, encouragerait la formalisation sans peser sur les petites structures, tout en augmentant les recettes fiscales et l'accès aux protections sociales.



# INNOVATION, COMMERCE ÉLECTRONIQUE ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

## CONTEXTE

La ZLECAf représente une opportunité sans précédent pour stimuler le commerce intra-africain et favoriser le développement économique du continent. Dans un monde de plus en plus numérisé, l'innovation, le commerce électronique et l'intelligence artificielle (IA) sont des moteurs essentiels de cette transformation. Selon la Banque mondiale, le marché du commerce électronique en Afrique était estimé à 27 milliards de dollars en 2020, avec un potentiel de croissance qui pourrait tripler d'ici à 2025. Cependant, des défis majeurs demeurent, tels que l'accès inégal aux technologies numériques, l'absence de cadres réglementaires harmonisés et la faible adoption de l'IA, qui limite son impact potentiel sur les chaînes de valeur. Dans ce contexte, la question se pose de savoir comment la ZLECAf pourrait catalyser l'innovation et l'adoption du commerce électronique et de l'IA pour assurer une intégration économique inclusive et durable sur le continent.

## CONSTATS

**Constat 1 : L'innovation numérique accélère la transformation des entreprises africaines, mais l'accès inégal freine son impact.** Bien que les avancées numériques aient ouvert de nouvelles opportunités pour les entreprises africaines, en particulier dans le commerce électronique, leur potentiel est limité par l'accès inégal aux technologies. Avec 43 % de taux de pénétration d'Internet en 2022, des écarts importants subsistent entre les zones urbaines et rurales (CNUCED, 2022). Ces disparités limitent la transformation digitale des entreprises et ralentissent le commerce intra-africain que la ZLECAf cherche à promouvoir.

**43 %**

taux de pénétration d'Internet  
(2022)

**Constat 2 : Le commerce électronique en Afrique a un potentiel de croissance énorme, mais il reste largement sous-développé.** Avec un marché évalué à 27 milliards de dollars en 2020 et un potentiel de triplement d'ici à 2025, le commerce électronique africain pourrait significativement contribuer à la croissance économique (CNUCED, 2022). Cependant, des obstacles structurels comme l'insuffisance des infrastructures logistiques, des cadres réglementaires disparates et un faible accès aux systèmes de paiement numérique freinent son développement. Pour maximiser ce potentiel, il est crucial d'harmoniser les législations et les investissements dans les infrastructures.

**Constat 3 : L'adoption de l'intelligence artificielle reste marginale en Afrique, limitant son potentiel de transformation économique.** L'IA commence à pénétrer le secteur commercial en Afrique, notamment dans l'agriculture, mais l'adoption à grande échelle reste faible. Le continent représente moins de 1 % des investissements mondiaux dans l'IA, principalement en raison du manque d'infrastructures, de données et de compétences techniques. L'absence d'une stratégie continentale pour favoriser l'adoption de l'IA risque de creuser le fossé technologique entre l'Afrique et d'autres régions, limitant son intégration dans les chaînes de valeur mondiales (CNUCED, 2022).

**1 %**

Le continent représente  
moins de 1 % des  
investissements mondiaux

## RECOMMANDATIONS

### ➤ Renforcer l'infrastructure numérique à travers le continent.

Les gouvernements africains, en partenariat avec des organisations internationales et des investisseurs privés, devraient lancer des projets d'infrastructure numérique à grande échelle. Cela inclurait l'extension des réseaux Internet à haut débit dans les zones rurales et urbaines, ainsi que la création de centres d'innovation et de cotravail pour les jeunes pousses (start-ups) technologiques. Par exemple, le programme « Connect Africa » pourrait être élargi pour inclure des financements spécifiques pour des projets d'infrastructure numérique.

### ➤ Harmoniser les cadres réglementaires pour le commerce électronique et l'IA.

La ZLECAf devrait établir un cadre réglementaire harmonisé pour le commerce électronique et l'utilisation de l'IA, en collaboration avec les États membres et les acteurs du secteur privé. Cela pourrait inclure la mise en place de lois uniformes sur la protection des données, la cybersécurité et le commerce numérique. Une initiative pilote pourrait être lancée dans un groupe de pays pilotes pour tester et ajuster ces réglementations avant de les étendre à l'ensemble de la zone.

### ➤ Promouvoir l'éducation et la formation dans les technologies numériques.

Les gouvernements devraient intégrer des programmes de formation axés sur les compétences numériques et l'IA dans les curricula scolaires et universitaires. En partenariat avec des entreprises technologiques, des ateliers et des programmes de mentorat devraient être mis en place pour former les jeunes, en particulier les femmes et les groupes défavorisés, aux compétences nécessaires pour participer au marché numérique. Le programme « Digital Skills for Africa » de Google pourrait être un modèle à suivre pour développer ces initiatives à l'échelle continentale.



## RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS (CONTENTIEUX COMMERCIAUX ET D'INVESTISSEMENT) ET CONFLITS DE JURIDICTIONS

### CONTEXTE

L'axe de règlement des différends (contentieux commerciaux et d'investissement) et les conflits de juridictions constituent des défis importants pour assurer un environnement commercial stable et prévisible sur le continent. Alors que la ZLECAf aspire à stimuler le commerce intra-africain, les disparités dans les systèmes juridiques et les pratiques de règlement des différends entre les États membres posent des défis significatifs. Selon un rapport de l'Union africaine, environ 60 % des investisseurs citent l'insécurité juridique et l'incertitude des réglementations comme des obstacles majeurs à l'investissement en Afrique. De plus, les conflits de juridiction peuvent entraîner des retards coûteux et dissuader les entreprises de s'engager dans des transactions transfrontalières. Ainsi, la mise en place de mécanismes efficaces de règlement des différends est essentielle pour renforcer la confiance des investisseurs et promouvoir une intégration économique harmonieuse au sein de la ZLECAf.

# 60 %

des investisseurs citent l'insécurité juridique et l'incertitude des réglementations comme des obstacles majeurs à l'investissement en Afrique (Union africaine)

### CONSTATS

**Constat 1 : Malgré l'établissement de la ZLECAf, les mécanismes de règlement des différends restent insuffisants et peu harmonisés entre les États membres.** Selon un rapport de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), seuls 17 pays africains disposent de systèmes formels de règlement des différends adaptés au commerce et à l'investissement. Cette lacune crée des incertitudes pour les investisseurs, qui craignent des difficultés à faire respecter leurs droits en cas de litige. L'exemple de l'affaire \*China Africa Sunlight Energy\* au Zimbabwe illustre bien ces défis. Ce différend entre des investisseurs chinois et les autorités locales sur un projet minier, traité par la \*High Court of Zimbabwe\* à partir de 2014, n'a été résolu qu'en 2019, entraînant des pertes financières importantes pour les investisseurs étrangers en raison des délais prolongés. Ce cas met en évidence l'inefficacité des systèmes judiciaires nationaux à protéger les droits des investisseurs, renforçant ainsi l'urgence d'une harmonisation des mécanismes de règlement des différends dans le cadre de la ZLECAf. Sans des mécanismes harmonisés et efficaces, la promesse de la ZLECAf risque d'être compromise, car les investisseurs resteront méfiants à l'égard des incertitudes juridiques. Il est donc essentiel que les États membres collaborent pour établir des systèmes transparents, fiables et capables de soutenir la croissance du commerce intra-africain. Un tel effort renforcerait la confiance des investisseurs, encouragerait un environnement propice aux affaires et faciliterait une intégration économique plus solide à l'échelle continentale.

# Seuls 17 pays

africains disposent de systèmes formels de règlement des différends adaptés au commerce et à l'investissement (CNUCED)

**Constat 2 : Les conflits de juridiction entre les différents systèmes juridiques des États membres compliquent le règlement des différends commerciaux.** Les différences en matière de droit commercial, de procédures judiciaires et d'interprétations juridiques créent des ambiguïtés pour les entreprises engagées dans des transactions transfrontalières. Une étude de la Banque mondiale a révélé que les litiges commerciaux en Afrique prennent en moyenne 1,5 fois plus de temps qu'en Europe pour être résolus, ce qui décourage les investissements. Un exemple frappant est le cas de la société d'import-export entre le Ghana et le Nigeria, où un conflit sur les droits de douane a nécessité plusieurs mois de médiation, entraînant des retards dans les livraisons et une perte de revenus. Le différend entre la société d'import-export ghanéenne et les autorités nigérianes concernant les droits de douane a été

porté devant la Cour de justice de la CEDEAO. Ce recours a été déposé en 2018, lorsque la société a contesté les droits de douane imposés par le Nigeria sur certains de ses produits, jugés non conformes aux accords commerciaux régionaux. Après plusieurs mois de médiation et d'audiences, une décision finale a été rendue en 2019, statuant en faveur d'une réduction des droits de douane, mais les retards accumulés avaient déjà entraîné des pertes financières significatives pour l'entreprise, en raison des interruptions prolongées des livraisons. Ce cas met en lumière la complexité des différends commerciaux entre États membres de la CEDEAO.

**Constat 3 : L'absence d'un cadre juridique harmonisé et d'un cadre judiciaire de portée continentale limite l'efficacité de règlements des différends.** La mise en place d'une cour de justice africaine spécialisée en matières commerciales, comme le propose la Commission économique pour l'Afrique (CEA), pourrait faciliter le traitement des litiges et renforcer la confiance des investisseurs. La création d'une telle institution permettrait de centraliser les décisions, de réduire les incohérences juridiques et d'assurer une meilleure protection des droits des investisseurs. Par ailleurs, le succès de l'OHADA (Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires) démontre qu'un cadre juridique unifié peut améliorer le climat des affaires et encourager l'investissement à long terme.

## RECOMMANDATIONS

### ➤ **Établir un cadre juridique clair et des modes alternatifs de règlement des différends.**

Il est crucial d'élaborer un règlement spécifique dans le Protocole de la ZLECAf qui précise les modalités et procédures pour les modes alternatifs de règlement des différends (MARD), comme la médiation et l'arbitrage. Cette initiative pourrait inclure des lignes directrices harmonisées, des normes minimales et des mécanismes de suivi pour garantir que ces modes soient intégrés de manière efficace dans le processus de règlement des différends. Des exemples de meilleures pratiques issues d'accords commerciaux similaires pourraient être utilisés comme référence pour l'élaboration de ce cadre.

### ➤ **Intégrer et harmoniser les mécanismes régionaux de règlement des différends.**

Il serait souhaitable de créer un groupe de travail composé de représentant(e)s de la ZLECAf et des mécanismes régionaux existants pour développer un modèle de coopération et d'harmonisation. Ce groupe de travail serait chargé de recenser les mécanismes de règlement des différends en place, d'identifier les synergies et d'établir des protocoles de collaboration afin de garantir que les différents systèmes puissent coexister et se renforcer mutuellement. Cela pourrait aboutir à un accord formel d'intégration des mécanismes, facilitant ainsi le traitement des différends de manière cohérente à l'échelle continentale.

### ➤ **Inclure les acteurs privés dans le processus de règlement des différends.**

Il est fondamental d'organiser des consultations régulières et des forums multipartites réunissant des représentants des secteurs privés, des États membres et des experts en droit commercial afin d'explorer les préoccupations et les besoins des acteurs privés dans le cadre des différends commerciaux. Cela pourrait inclure la création de mécanismes de rétroaction permettant aux acteurs privés de soumettre leurs préoccupations et suggestions, tout en favorisant l'adoption des modes amiables de règlement des différends. Cette approche contribuerait à renforcer la légitimité du processus et à assurer que les préoccupations des entreprises soient entendues et prises en compte dans le cadre réglementaire de la ZLECAf.

## CONCLUSION

Le rapport du colloque de Cotonou sur la ZLECAf, tenu les 9 et 10 novembre 2023, met en lumière les résultats significatifs qui découlent des échanges entre experts et différents observateurs de la ZLECAf. La discussion a révélé que, bien que la ZLECAf offre d'énormes opportunités pour l'intégration économique et le développement durable en Afrique, des défis majeurs persistent, notamment en matière d'inégalité de genre, d'employabilité des jeunes, de règlement des différends, et d'innovation numérique. **Les recommandations formulées, telles que l'amélioration des infrastructures numériques, l'harmonisation des politiques commerciales et l'inclusion des acteurs privés dans les mécanismes de règlement des différends, constituent des étapes cruciales vers la réalisation des objectifs de la ZLECAf.** En intégrant ces éléments, les pays africains peuvent non seulement renforcer leur compétitivité sur la scène mondiale, mais aussi assurer un développement inclusif qui profite à tous les segments de la société. Ce colloque a donc été une plateforme essentielle pour dialoguer sur ces enjeux et tracer une feuille de route collective pour l'avenir de l'Afrique dans le cadre de la ZLECAf.

### Références :

- Banque africaine de Développement (2022). ZLECAf : Potentiel économique et inclusivité. Tunis: BAD.
- Charmes, J. (2019). Women and Informal Economy in Africa: From the Margins to the Mainstream. Routledge.
- CNUCED (2021). Rapport sur le développement économique en Afrique 2021 : Tirer parti de l'accord de la ZLECAf pour la transformation industrielle. Nations unies.
- CNUCED (2022). Digital Economy Report 2022: The Digital Divide in Africa and Its Impact on Trade. Genève : Nations unies.
- Union africaine (2018). Protocole relatif à la création de la Zone de Libre-Échange Continentale africaine. Addis-Abeba : Commission de l'Union africaine
- UNECA (2020). La Zone de Libre-Échange Continentale africaine : Vers l'industrialisation et la diversification du continent africain. Nations Unies.
- World Bank (2020). "The African Continental Free Trade Area: Economic and Distributional Effects." World Bank Group.

### Notes

*Les constats et recommandations présentés dans cette note d'analyse font écho aux réflexions ayant eu cours à l'occasion du colloque international organisé à Cotonou au Bénin les 9 et 10 novembre 2023 par l'Observatoire de la Francophonie économique (OFÉ) et la Chaire en gouvernance et droit du commerce international (CGDCI) de l'Université de Montréal (Québec, Canada), en collaboration avec l'Université d'Abomey-Calavi (Cotonou, Bénin), et dont la thématique centrale était : « La ZLECAf : renforcer les capacités et partager les connaissances pour un développement économique inclusif et durable ».*

*Le rapport complet du colloque, dirigé par les professeurs Hervé AGBODJAN PRINCE, professeur titulaire à la Faculté de droit, Université de Montréal (Québec Canada), titulaire de la Chaire en gouvernance et droit du commerce international et directeur de l'Observatoire de la Francophonie économique (OFÉ) et Léon Jossé, maître de conférences (CAMES), doyen de la Faculté de droit et de science politique, Université d'Abomey-Calavi, Bénin, peut être consulté sur le site web de l'OFÉ : [ofe.umontreal.ca](http://ofe.umontreal.ca)*

*La note a été rédigée par le jeune expert associé à l'OFÉ, Kokou Fambari ATCHI, docteur en économie.*

*Direction : Hervé A. Prince, professeur titulaire à l'Université de Montréal et directeur de l'OFÉ.*

*Coordination et édition : Marie-Hélène Bachand, coordonnatrice à l'OFÉ.*

*Les points de vue exprimés dans cette note n'engagent que leurs auteurs et ne sauraient être attribués aux partenaires de l'OFÉ.*

## Partenaires du Colloque

OBSERVATOIRE  
DE LA FRANCOPHONIE  
ÉCONOMIQUE



En collaboration avec



## Partenaires institutionnels



## Partenaires du colloque



MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT  
ET DE LA COORDINATION DE  
L'ACTION GOUVERNEMENTALE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE  
ET DU COMMERCE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Observatoire de la francophonie économique

3744, rue Jean-Brillant, bureau 430-12  
Montréal (Québec)  
Canada H3T 1P1

ofe@umontreal.ca  
www.ofe.umontreal.ca